

# SAINT-HONORE ASIA

FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

---

PROSPECTUS SIMPLIFIE



## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE ASIA
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
<u>Gestionnaire financier par délégation</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT HONG KONG Ltd
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Durée de vie</u>	: 99 ans à compter de la création du FCP
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
<u>Commercialisateur</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**  
Actions internationales
- **Objectif de Gestion :**  
La gestion du FCP, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, tend à procurer une progression de la valeur liquidative en sélectionnant discrétionnairement des valeurs principalement cotées sur les marchés actions de la zone Asie hors Japon.
- **Indicateur de référence :**  
L'indicateur de référence du FCP est le MSCI All Country (AC) Asia Free ex Japan, calculé dividendes nets non réinvestis. Il est exprimé en Euro pour les parts émises en Euro et exprimé en USD (Dollar US) pour les parts émises en USD. Calculé par MSCI, cet indicateur prend en compte la performance des principales valeurs de la Zone Asie hors Japon. Les données sont accessibles sur [www.msct Barra.com](http://www.msct Barra.com).  
La gestion du FCP n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.
- **Stratégie d'investissement :**  
La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire qui vise à investir 60% minimum de l'actif net en actions et autres titres assimilés de la zone Asie hors Japon (principalement Hong-Kong, la Chine, Taiwan, la Corée du Sud, la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, les Philippines, l'Indonésie, l'Inde).  
  
Le FCP sera exposé entre 60% et 110% de son actif en direct, via des OPCVM et/ou des instruments financiers à terme sur les marchés actions d'Asie hors Japon.  
  
L'univers des titres dans lequel le FCP est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'US Dollars, tous secteurs confondus, au travers d'une allocation discrétionnaire entre différentes stratégies (opportuniste, de rendement, de fusions acquisitions ou de restructurations). Toutefois, les entreprises de petite capitalisation pourront représenter jusqu'à 20% de l'actif net.

Le gérant sélectionnera les titres ayant le meilleur potentiel de croissance et de performance, en se fondant sur des rapports d'analystes externes. Par ailleurs, compte tenu de la diversité de la zone, une approche par sélection de pays est combinée avec une approche par sélection de valeurs à l'intérieur de chaque pays, prenant en compte la diversification sectorielle globale du Fonds. Le gérant sélectionne les entreprises qui présentent tant une perspective de bénéfices à moyen/long terme, qu'un potentiel d'appréciation sur la base d'une approche des fondamentaux de l'entreprise.

Les actions ainsi sélectionnées seront essentiellement libellées en US Dollar et en devises d'Asie hors Japon. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 110% de l'actif net au risque de change. En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution baissière des variations de change par rapport à l'Euro, le FCP pourra avoir recours à des contrats à terme sur devises (change à terme ou futures de change) ou des swaps de change afin de couvrir l'exposition à certaines devises.

En cas de baisse des marchés actions, le FCP pourra mettre en œuvre une gestion défensive en investissant jusqu'à 40% de l'actif net sur des obligations libellées en Euro, en US Dollar ou en devises asiatiques et émises par des entités privées de notation « Investment Grade » ou publiques et assimilés.

Dans la limite d'une fois l'actif, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure :

- des contrats d'options sur actions et sur indices actions tant pour diminuer la volatilité des actions que pour augmenter l'exposition du FCP sur un nombre restreint d'actions,
- des contrats de futures sur indices actions pour piloter l'exposition actions,
- des contrats à terme sur devises (change à terme ou futures de change) ou des swaps de change afin de couvrir l'exposition à certaines devises.

Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, le FCP pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM :

- indiciels cotés français ou européens coordonnés, pour augmenter l'exposition aux marchés actions ou diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (par exemple : fonds investis sur des titres de sociétés des secteurs matières premières ou immobilier).
- français ou européens coordonnés, quelque soit leur classification, afin de s'exposer sur des classes d'actifs de diversification en profitant de l'expertise des équipes de gestion spécialisées.
- de droit étranger, non autorisés à la commercialisation en France mais respectant les critères d'éligibilité réglementaire conformément à l'article 411-34 du Règlement Général de l'AMF.

Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Pour gérer sa trésorerie, le FCP pourra recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net, des prises en pensions ou des titres de créances ou obligations libellés en Euro ainsi qu'à des OPCVM obligataires ou monétaires notamment.

#### ➤ **Profil de risque :**

Les capitaux sont principalement investis dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

- Risque de perte en capital :

L'O.P.C.V.M. ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des titres et des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les sociétés et marchés les plus performants.

- Risque actions :

Le gérant recherche des actions qui peuvent surperformer les marchés, à la baisse, comme à la hausse. En cas de variation à la baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser. Le FCP pouvant avoir une forte exposition à ces marchés (jusqu'à 110% de l'actif net), sa valeur peut baisser plus vite que les marchés. Par ailleurs, la performance du FCP dépendra des sociétés choisies par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.

· Risque lié aux marchés émergents :

Le FCP peut être investi en totalité des titres des marchés émergents. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

· Risque de change :

Les variations des marchés de taux de change peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net de nature à générer un impact négatif sur la performance du FCP. Le FCP, ayant pour objet l'investissement essentiellement en titres libellés en US Dollar ou en devises d'Asie hors Japon, peut donc être exposé au risque de change jusqu'à 110% de l'actif net. Ce risque pourra faire l'objet d'une couverture en fonction des anticipations du gérant.

Autres Risques

· Risque de taux :

Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur du capital en cas de variation à la hausse de la courbe des taux. Le risque de taux est limité aux titres de créances et instruments du marché monétaire qui pourront composer l'actif net pour 40% maximum.

· Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements. Le FCP en utilisant des titres choisis parmi des émissions privées de notation « Investment Grade » et publiques ou assimilées réduit en grande partie les risques de défaillance des émetteurs. Cependant, ces défaillances peuvent également avoir un impact sur les valeurs des émetteurs en question.

· Risque de Liquidité :

Le FCP peut être investi jusqu'à 20% de l'actif net en sociétés de petite capitalisation et est de ce fait exposé au risque de liquidité : risque que le gérant ne puisse pas vendre un titre en temps voulu à un prix raisonnable.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Les parts « B » sont destinées à tous souscripteurs souhaitant souscrire en US Dollar.

Les parts « C », « D » et « E » sont destinées à tous souscripteurs souhaitant souscrire en Euro.

Les parts « E » sont plus particulièrement destinées à être commercialisées par des distributeurs sélectionnés à cet effet par la Société de Gestion.

Les parts « I » et « R » sont destinées aux personnes morales, en mesure de souscrire 500 000 Euros lors de la souscription initiale.

Montant minimum de souscription initiale :

- Parts « B », « C », « D » et « E » : 1 part

- Parts « I » et « R » : 500.000 Euros

Ce FCP s'adresse plus particulièrement à des investisseurs cherchant à diversifier leurs portefeuilles sur des titres de la zone Asie hors Japon.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 ).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce F.C.P. dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce F.C.P. au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce F.C.P.

- . Durée de placement minimum recommandée : > 5 ans.

#### INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

##### ➤ **Frais et commissions :**

###### - Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'O.P.C.V.M. servent à compenser les frais supportés par l'O.P.C.V.M. pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
		<b>Parts B, C, D, E, I et R</b>
Commission de souscription non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nbre de parts	4,50% maximum
Commission de souscription acquise au F.C.P.		Néant
Commission de rachat non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au F.C.P.		

###### - Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- des commissions de mouvement facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'O.P.C.V.M., se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'O.P.C.V.M.	Assiette	Taux barème			
		Parts B, C et D	Parts E	Parts I	Parts R
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement)	Actif net du F.C.P.	2,00% TTC* maximum	2,40% TTC* maximum	1,00% TTC* maximum	1,15% TTC* maximum
Commission de surperformance (**)	Actif net du F.C.P.	15% de la surperformance au-delà de la performance du MSCI All Country Asia Free ex Japan, calculé dividendes nets non réinvestis			Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le Dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Variable en fonction de l'instrument et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ par transaction, de 0 à 0,50% maximum + TVA, (minimum de 0€ à 200€ en fonction de l'instrument)</li> <li>▪ sur les coupons de 0 à 5% maximum + TVA</li> </ul>			

\* TTC = toutes taxes incluses. Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

**(\*\*) Commission de surperformance applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010**

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- Indicateur de référence : MSCI All Country Asia Free ex Japan, dividendes nets non réinvestis, exprimé en Euro pour les parts émises en Euro et en USD (Dollar US) pour les parts émises en USD.
- La commission de surperformance est calculée en comparant la performance du FCP à celle de son indicateur de référence.
- Dès lors que le FCP surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% net de taxes sera appliquée sur la surperformance.
- La première période de comparaison, ou période de référence, s'étend du 1er mai 2010 au 30 avril 2011. Les périodes de références suivantes s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois d'avril.
- Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.
- Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Aucune commission de surperformance ne sera prise lorsque la performance du FCP est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de calcul.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

En cas de rachat de parts, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

➤ **Régime fiscal :**

- **Fiscalité de l'O.P.C.V.M.** : Les F.C.P. étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'O.P.C.V.M. peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'O.P.C.V.M.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 9H30 auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en part ou millièmes de part sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Montant minimum de souscription initiale : Parts B, C, D et E : 1 part  
Parts I et R : 500.000 Euros
- Montant minimum de souscription ultérieure : Parts B, C, D, E, I et R : 1 millième de part
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de mars.

➤ **Affectation des revenus :**

Le résultat net est réparti entre les six catégories de parts au prorata de leur quote-part dans l'actif net global.

Les parts B, C, E, I et R capitalisent le résultat, les parts D distribuent à fréquence annuelle.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.).

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

➤ **Devise de référence de la comptabilité du FCP :**

Euro

➤ **Devise de libellé des parts :**

Type de Parts	Code ISIN	Valeur liquidative d'origine	Affectation du résultat	Devise
Parts B	FR0010930016	132,56 US Dollars	Capitalisation	US Dollar
Parts C	FR0010588731	100 Euros	Capitalisation	Euro
Parts D	FR0010588715	100 Euros	Distribution	Euro
Parts E	FR0010594036	100 Euros	Capitalisation	Euro
Parts I	FR0010594028	100 Euros	Capitalisation	Euro
Parts R	FR0010704965	100 Euros	Capitalisation	Euro

➤ **Date de création :**

Cet O.P.C.V.M. a été agréé par l'AUTORITÉ DES MARCHES FINANCIERS le 26 avril 2002. Il a été créé le 27 mai 2002.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'O.P.C.V.M. et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.  
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales de EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT sont à votre disposition pour toute information ou question relative au F.C.P. au siège social de la société.  
Département commercial EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT  
Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS  
Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25                      e-mail : [contact@edram.fr](mailto:contact@edram.fr)  
Télécopie : 00 33 1 40 17 24 42                      Site internet : [www.edram.fr](http://www.edram.fr)

En application des articles 314-100, 314-101 et 314-102 du règlement général AMF, le document « Politique de vote » en vigueur, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont également disponibles à cette même adresse.

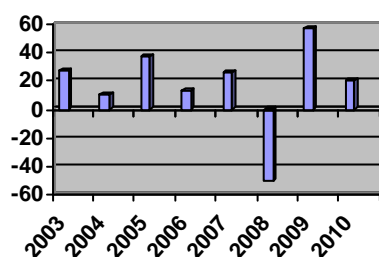
Date de publication du prospectus : 2 mai 2011

Le site de l'A.M.F. ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**PARTIE B STATISTIQUE**

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du F.C.P., sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS C - EUR****PERFORMANCES ANNUELLES**

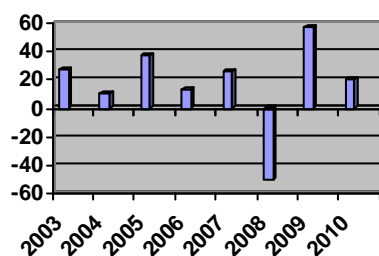
Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, celle de son indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	21,06 %	-1,53 %	6,47 %
MSCI AC Asia Free ex Japan (EUR)	25,12 %	-0,17 %	7,43 %

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

*Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts.*

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS D - EUR****PERFORMANCES ANNUELLES**

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, celle de son indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	21,06 %	-1,53 %	6,46 %
MSCI AC Asia Free ex Japan (EUR)	25,12 %	-0,17 %	7,43 %

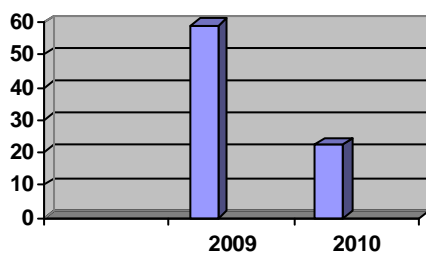
**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

*Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts.*

## PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS I - EUR

## PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, celle de son indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	22,26 %	-	-
MSCI AC Asia Free ex Japan (EUR)	25,12 %	-	-

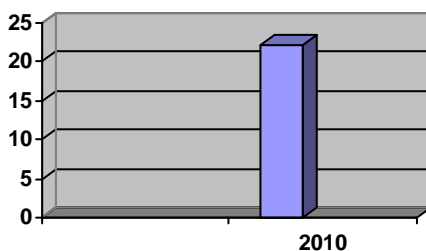
## AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

*Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts.*

## PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS R - EUR

## PERFORMANCES ANNUELLES



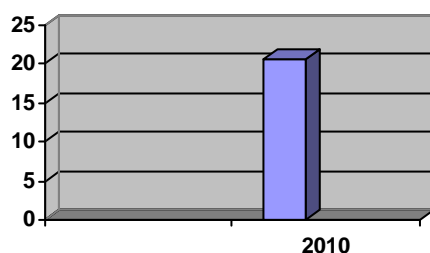
Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, celle de son indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	22,11 %	-	-
MSCI AC Asia Free ex Japan (EUR)	25,12 %	-	-

## AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

*Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts.*

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS E - EUR****PERFORMANCES ANNUELLES**

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, celle de son indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

<b>Performances annualisées</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>
O.P.C.V.M.	20,59 %	-	-
MSCI AC Asia Free ex Japan (EUR)	25,12 %	-	-

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

*Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts.*

**PERFORMANCES DE L'OPCVM CONCERNANT LA PART B - USD**

Les Parts B ont été créées le 29 septembre 2010, il n'y a pas encore de performances annuelles publiables.

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010 PARTS C&D**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,99%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement</b>	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
<b>Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	<b>1,60%</b>	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance *		-
. commissions de mouvement		1,60%
<b>Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos</b>	<b>3,59%</b>	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010 PARTS I**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,99%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement</b>	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
<b>Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	<b>1,60%</b>	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance *		-
. commissions de mouvement		1,60%
<b>Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,59%</b>	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010 PARTS E**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>2,35%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement</b>	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
<b>Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	<b>1,60%</b>	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance *		-
. commissions de mouvement		1,60%
<b>Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos</b>	<b>3,95%</b>	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010 PARTS R**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,10%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement</b>	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
<b>Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	<b>1,60%</b>	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance *		-
. commissions de mouvement		1,60%
<b>Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,70%</b>	

\* Il s'agit de la provision calculée au 31 mars 2010. La commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative du mois d'avril conformément au prospectus

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

Les frais de transactions sur le portefeuille actions ont représenté 2,57% de l'actif moyen.

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 163,59% de l'actif moyen.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :  
Néant.